



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelynne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOUILLEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/69 : BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DU BATIMENT « NOLLA ».

Le Maire rappelle la délibération du 24 septembre 2020 qui valide la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société Albioma Assets France 1, pour la réalisation de la toiture du bâtiment dénommé « entrepôt Nolla », dont la commune a récemment fait l'acquisition.

Depuis, l'entreprise a obtenu l'autorisation d'urbanisme et l'ensemble des autorisations administratives nécessaires pour l'installation de la Centrale Photovoltaïque en toiture (autorisation d'exploiter, autorisation de raccordement au réseau électrique).

Il s'agit donc désormais de valider avec la société Albioma Assets France 1, le bail emphytéotique administratif définitif, pour la réalisation du programme de toiture photovoltaïque sur le bâtiment.

Le Maire fait la lecture du document. Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de **VINGT (20) années** et la commune aura la possibilité de prolonger la durée du bail pour une nouvelle période supplémentaire de DIX ANS. La redevance, pour la première année, sera une avance sur loyers d'un montant de **TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR)**. Pour la deuxième année et les années suivantes (jusqu'au terme du Bail Emphytéotique), un loyer annuel de **CINQUANTE EUROS (50,00 EUR)** hors taxes sera versée par l'emphytéote.

La Commune d'ILLE SUR TET et la société ALBIOMA France SOLAR ASSETS 1, d'un commun accord, acceptent d'évincer l'article 1195 du Code civil.

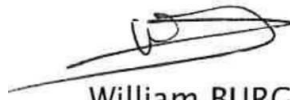
Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

VALIDE le bail emphytéotique administratif avec la société Albioma Assets France 1, document annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document et tous autres documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER

